AVIS PUBLIC

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 octobre 2026 le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante :

Résolution CA26 30 10 0258 intitulée :

« Résolution en vertu des articles 145.45 à 145.49 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q. c. A-19.1) visant la construction d'un projet mixte comportant quarante-cinq logements situé au 8900, boulevard Maurice-Duplessis, sur le lot numéro 1 075 522 du cadastre du Québec ».

Cette résolution a été jugée conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire.

Un certificat de conformité a été délivré le **30 octobre 2026** par le greffier adjoint de la Ville de Montréal à l'égard de cette résolution et celle-ci est entrée en vigueur à cette date.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de cette résolution dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 et sur le site Web de la Ville de Montréal, section Règlements municipaux.

Fait à Montréal, le 30 octobre 2026

Le secrétaire d'arrondissement
Joseph Araj